CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 15e jour du mois de janvier 2018, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana et MM. les conseillers Marc Perras et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, MM. les conseillers Jacques Bissonnette et Mark D. Goldman.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

1. ADMINISTRATION

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
1.2 Adoption de l'ordre du jour;
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;
1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017;
1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 (budget);
1.6 Acceptation des comptes;
1.7 Imposition des taxes pour l'année 2018;
1.8 Résolution autorisant les dépenses incompressibles 2018;
1.9 Résolution autorisant le paiement des salaires, versements d'emprunts, intérêts et frais bancaires;
1.10 Formation des comités du conseil municipal;
1.11 Fin de l'entente avec monsieur Christian Dorais pour l'entretien ménager des édifices municipaux;
1.12 Demande d'aide financière de L'APTR;
1.13 Cautionnement de l'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. dans le cadre du projet Internet haute vitesse sur fibre optique;
1.14 Mandater la directrice générale à représenter la Municipalité de La Minerve lors de la vente de la propriété portant le numéro de cadastre 5 254 067 pour défaut de paiement de taxes;
1.15 Information se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Engagement d'un premier répondant;
2.2 Information se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

3.1 Réparation du camion 10 roues Western Star 2001 (nº 28);
3.2 Information se rapportant aux transports.

4. HYIÈNE DU MILIEU

4.1 Information se rapportant à l'hygiène du milieu.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Nomination de la personne représentant la municipalité au sein du Réseau Biblio des Laurentides;
6.2 Demande d'aide financière de la Maison des jeunes;
6.3 Demande d'aide financière du Club plein air La Minerve;
6.4 Information se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. **ADMINISTRATION**

(1.1)
2018.01.001 **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2018.01.002 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2018.01.003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

ADOPTÉE

(1.4)
2018.01.004 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017.

ADOPTÉE

(1.5)
2018.01.005 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017 (BUDGET)**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 (budget).

ADOPTÉE

(1.6)
2018.01.006 **ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 271 715,34 $.

ADOPTÉE

(1.7)
2018.01.007 **IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 adoptées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve en se référant au règlement numéro 145 a le droit et le pouvoir d'établir son imposition de taxes foncières et de faire son budget sur simple résolution;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve est appelée à payer au cours de l'année 2018, des comptes prévus et imprévus ainsi que des dettes courantes et antérieures pour un montant de quatre millions sept cent treize mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (4 713 290 $) pour l'administration de ladite Municipalité et que pour payer ce montant, en plus d'autres recettes, il faut établir des taxes et tarifications.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Qu'une taxe foncière générale de 0,7188 $ du cent dollars d'évaluation, répartie de la façon suivante : 0,635 $ du cent dollars d'évaluation comme foncière générale et 0,0838 $ du cent dollars d'évaluation pour les services de la Sûreté du Québec, sur une évaluation imposable de 379 750 300 $ pour l'année 2018, soit et est, par les présentes, facturé sur tous les immeubles imposables pour rencontrer les dépenses prévues et imprévues tel qu'indiqué au budget 2018.

Pour les services de collecte des ordures, les propriétaires paieront cent quatre dollars (104 $) par résidence, commerce ou logement et/ou chalet pour une paire de bacs de 360 litres et quatre cent cinquante dollars (450 $) pour une paire de bacs de 1100 litres conformément au règlement 642.

Pour le service de déneigement, une tarification de deux cent quarante-huit dollars (248 $) pour les fiches construites et de cent quatre-vingt-dix-huit dollars (198 $) pour les non construites sera facturée sur l'ensemble des fiches imposables, en vertu du règlement 634.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 481 pour la construction du garage municipal.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt 509/529 pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

(1.8)
2018.01.008 **RÉSOLUTION AUTORISANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements de toutes les dépenses dont le non-paiement avant la prochaine assemblée ordinaire du conseil encours des intérêts et/ou pénalités.

ADOPTÉE

(1.9)
2018.01.009 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES SALAIRES, VERSEMENTS D'EMPRUNTS, INTÉRÊTS ET FRAIS BANCAIRES**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des salaires, des versements d'emprunts, des intérêts et des frais bancaires.

ADOPTÉE

(1.10)
2018.01.010 **FORMATION DES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la formation des comités suivants :

COMITÉS INTERNES
- Comité des finances, de la gouvernance et du développement économique, Hélène Cummings; Ève Darmana; Marc Perras; Jacques Bissonnette; Mark D. Goldman; Michel Richard; Jean Pierre Monette; Suzanne Sauriol; Robert Charette;
- Comité de transport (entretien voirie, écocentre et immeubles), Marc Perras; Jacques Bissonnette; Michel Richard;
- Comité hygiène du milieu (collecte des rebus et des matières recyclables), Marc Perras; Jacques Bissonnette; Michel Richard;
- Comité des relations de travail, Marc Perras; Jacques Bissonnette; Michel Richard;
- Comité des ressources humaines, Marc Perras; Michel Richard; Ève Darmana;
- Comité de l'urbanisme et du développement durable, Michel Richard; Hélène

Cummings;
- Comité des loisirs et de la vie communautaire, Hélène Cummings; Mark D. Goldman; Ève Darmana; Jacques Bissonnette;
- Comité de la sécurité publique (pompiers et premiers répondants), des plans d'eau et des évènements, Michel Richard; Ève Darmana;
- Comité promotions et communications, Mark D. Goldman; Hélène Cummings;

COMITÉS EXTERNES
- CCU, Ève Darmana; Hélène Cummings;
- RALLM (Association de lacs), Michel Richard; Jacques Bissonnette;
- PROMA, Michel Richard; Ève Darmana;
- Club plein air La Minerve, Ève Darmana; Michel Richard; Marc Perras;
- Musée et galerie d'art, Hélène Cummings; Mark D. Goldman;
- Maison des jeunes, Ève Darmana (CA);
- CDEM (Société de développement économique de La Minerve), Jean Pierre Monette;

COMITÉS AD HOC
- Place des loisirs, Jacques Bissonnette; Ève Darmana; Mark D. Goldman; Marc Perras;
- Hébergement/resto, Jean Pierre Monette;
- Maison des aînés, Jacques Bissonnette; Ève Darmana; Hélène Cummings; Mark D. Goldman;
- Organismes, Hélène Cummings; Mark D. Goldman;

Le maire et la directrice générale siègent d'office sur tous les comités.

ADOPTÉE

(1.11)
2018.01.011 **FIN DE L'ENTENTE AVEC MONSIEUR CHRISTIAN DORAIS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de monsieur Christian Dorais en date du 5 janvier 2018, mentionnant qu'il mettait fin à l'entente pour l'entretien ménager des édifices municipaux en date du 12 janvier 2018.

EN CONSÉCENQUE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la fin de l'entente avec monsieur Christian Dorais pour l'entretien ménager des édifices municipaux en date du 12 janvier 2018.

ADOPTÉE

(1.12)
2018.01.012 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'APTR**

CONSIDÉRANT que l'APTR (l'Association pour la télédistribution et radio La Minerve inc.) a déposé une demande d'aide financière en date du 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la demande vise le maintien d'une bonne situation financière ainsi que la poursuite de démarches en vue de la réalisation d'un projet Internet haute vitesse pour les résidents de La Minerve.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'aider financièrement l'APTR en lui accordant un montant de 2 500 $ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

(1.13)
2018.01.013

Modifiée par 2018.08.212

CAUTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA TÉLÉDISTRIBUTION & RADIO LA MINERVE INC. DANS LE CADRE DU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT que L'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. (APTR La Minerve inc.) a présenté un projet prévoyant rendre disponible l'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de La Minerve et une partie de celui de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT que le projet s'est vu confirmer des aides financières des gouvernements provincial et fédéral totalisant 4 003 964 $;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation du projet des sommes de l'ordre de 1 300 000 $ sont nécessaires pour assurer les liquidités dans l'attente des versements des subventions et du début de perception des revenus et que cette somme doit être empruntée;

CONSIDÉRANT la demande des créanciers, Investissement Québec et Caisse d'économie solidaire Desjardins à l'effet que les municipalités cautionnent 50 % du prêt, soit un montant de 650 000 $;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit desservir 70 % de sa clientèle à La Minerve et 30 % de celle-ci à Labelle;

CONSIDÉRANT que les élus de la Municipalité de La Minerve jugent qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables que le projet se réalise;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés par le Code municipal et la Loi sur les compétences municipales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer le projet de déploiement d'Internet haute vitesse présenté par L'APTR La Minerve inc.

D'accepter de cautionner L'APTR La Minerve inc. auprès d'Investissement Québec et Caisse d'économie solidaire Desjardins ou autres créanciers à raison de 70 % du montant demandé soit une somme globale de 455 000 $ représentant la part de La Minerve dans le projet.

D'autoriser le maire ou son remplaçant et la directrice générale ou son remplaçant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le tout conditionnellement à l'acceptation par L'APTR La Minerve inc. des conditions suivantes :

- Que deux représentants nommés par la Municipalité de La Minerve siègent sur le conseil d'administration de L'APTR La Minerve inc. jusqu'à ce que le cautionnement de 455 000 $ soit échu;

- Que L'APTR La Minerve inc. consente une hypothèque de second ou de troisième rang en faveur de la Municipalité de La Minerve d'une valeur de 455 000 $, grevant l'universalité de ses biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels. Laquelle hypothèque deviendra nulle lors de

l'échéance de la caution. Cette exigence pourra être modifiée pour une hypothèque de troisième rang si des créanciers exigeaient des hypothèques de premier et de second rang.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec d'autoriser ledit cautionnement dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

(1.14)
2018.01.014

Modifiée par 2020.12.325

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE LORS DE LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE 5 264 067 POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé de procéder à la vente en justice de la propriété portant le cadastre numéro 5 264 067, matricule 9023-00-9315.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant à représenter la Municipalité de La Minerve lors de la vente en justice de la propriété portant le numéro de cadastre 5 264 067, matricule 9023-00-9315 pour défaut de paiement de taxes afin d'acquérir la propriété pour un montant de 27 000 $.

D'affecter le fonds de roulement pour cette dépense, remboursement à partir de 2019, réparti sur 5 ans.

ADOPTÉE

(1.15) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)
2018.01.015

ENGAGEMENT D'UN PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'engager des premiers répondants;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par madame Janie Morin;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des premiers répondants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil nomme madame Janie Morin à titre de premier répondant en probation pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 $/heure.

ADOPTÉE

(2.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. TRANSPORTS

(3.1)
2018.01.016 **RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES WESTERN STAR 2001 (N^{O} 28)**

CONSIDÉRANT la soumission de Les Ateliers Réparation B & R ltée pour la réparation du châssis arrière du camion Western Star 2001 numéro 28.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver une dépense de 18 093,16 $ plus les taxes applicables, pour la réparation du châssis arrière du camion Western Star 2001 numéro 28.

ADOPTÉE

(3.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2018.01.017 **NOMINATION DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT les changements intervenus au sein du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un membre du conseil doit être désigné comme responsable de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio des Laurentides.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer madame Ève Darmana comme conseillère représentant la Municipalité au sein du Réseau Biblio des Laurentides.

ADOPTÉE

(6.2)
2018.01.018 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DES JEUNES**

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes a déposé une demande d'aide financière en décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de La Minerve organise avec les jeunes un voyage de coopération à Granada au Nicaragua en mars 2018 pour 16 participants;

CONSIDÉRANT l'implication de la Municipalité dans la réalisation de projet pour les jeunes de La Minerve.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉE par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder un montant de 1 600 $, à la Maison des jeunes de La Minerve dans le cadre d'un voyage de coopération à Granada au Nicaragua en mars 2018.

ADOPTÉE

(6.3)
2018.01.019 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB PLEIN AIR LA MINERVE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club plein air La Minerve pour les activités du Carnaval 2018 ainsi que l'entretien des pistes de ski de fond.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉE par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De verser un montant de 3 500 $ pour les jeux pour les enfants pour l'activité du Carnaval 2018 et un montant de 2 000 $ pour l'entretien des pistes de ski de fond au Club plein air La Minerve.

ADOPTÉE

(6.4) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.
2018.01.020 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol Directrice générale et secrétaire-trésorière	Jean Pierre Monette Maire

Je soussignée, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2018.01.006, 2018.01.008, 2018.01.009, 2018.01.012, 2018.01.013, 2018.01.014, 2018.01.015, 2018.01.016, 2018.01.018, 2018.01.019.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière